**Une noyade par Tsunami aux Promos du Locle** ?

Dans l’édition du 30 juin, jour du début de la Fête des Promotions du Locle, une journaliste de l’Impartial écrivait que ce qui devrait être une belle manifestation « *est vécue…cruellement par ceux qui voient leur terrasse réquisitionnée pour d’autres qu’eux ».* Le Rotary Club des Montagnes Neuchâteloises était cité comme auteur de cette cruauté. A l’appui de cet article, les tenanciers d’un établissement public de la Place du Marché posaient, la mine déconfite, devant leur terrasse obstruée. Il vaut la peine de rappeler que cette Fête existe au Locle depuis la nuit des temps. Les associations locales puis les services club ont toujours installé leur stand le long des rues principales de la Ville. Inévitablement, ils les aménagent devant les boutiques et autres établissements publics (où pourraient-ils le faire, sinon ?). La fête dure un jour et demie. Peut-on véritablement parler de concurrence avec les commerces de la place ? Cette année, les membres du Rotary Club des Montagnes Neuchâteloises, qui travaillent tous bénévolement (faut-il le préciser), ont décidé d’affecter le bénéfice des Promotions (quelques milliers de francs, quand même) au collectif Partage de La Chaux-de-Fonds qui se charge de distribuer les surplus alimentaires de la grande distribution à ceux qui en ont besoin. La priorité aux tenanciers d’établissement public locaux justifie-t-elle que ce genre d’action soit abandonné ? Ce serait regrettable.

Pour le Rotary Club des Montagnes Neuchâteloises

Anne Marie Jacot Oesch